



NOMBRE DE PLACES OFFERTES POUR LE RECRUTEMENT D'INSPECTEURS

- **Concours interne et externe organisés au titre de l'année 2014** : 500 (250 places pour le concours externe, idem pour le concours interne, 22 places seront en outre offertes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi).
- **Examen professionnel de B en A** : 221 places

LOGEMENTS SOCIAUX... VOUS AVEZ DIT SOCIAUX ?

Le 13 juin dernier avait eu lieu un groupe de travail ministériel sur le thème du logement avec à l'ordre du jour

- un état des lieux du parc de province,
- la mise en place d'une enquête et des éléments d'information sur la présélection des bénéficiaires et le suivi locatif.

A l'origine, l'objectif était de réserver 500 logements en province dans des départements jugés prioritaires ou présentant une situation immobilière comparable à celle existant en Ile de France.

Notons que dans certains départements le taux de logements rendus est important faute de "candidats". C'est aussi le cas dans le 44 (les loyers des logements Scellier étant proposés à la baisse, car sans locataire, les propriétaires ne peuvent bénéficier des déductions sur leurs impôts).

Afin de faire le point sur ce parc immobilier, l'administration annonçait une enquête auprès d'environ 30 départements avec un retour prévu pour la fin d'année (les syndicats avaient demandé à ce que tous les départements y soient associés).

Le choix des départements devait être fait en fonction de plusieurs critères : le coût de la vie, le montant des loyers, le compte rendu annuel d'activité des délégations. Plusieurs thèmes devaient être abordés : les logements du parc privé, le parc social avec un bilan de son utilisation, le lien avec la SRIAS, les effectifs, les actions spécifiques de la délégation, le mode de présélection des dossiers. Cette enquête devait associer la délégation, les assistants sociaux avec présentation en CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale).

A terme, ce bilan avait pour objectif de réorienter la politique du logement en province.

L'ALPAF prévoyait également de mettre en place un suivi pour vérifier qu'il existe toujours un lien entre le locataire et les ministères économiques et financiers. L'ALPAF souhaiterait à terme récupérer ces logements ainsi que ceux occupés par des locataires ayant des revenus bien supérieurs au plafond de ressources.

Il semblerait que finalement l'ALPAF se dispense de cette



enquête et ait décidé que désormais il n'y aurait plus qu'un seul bailleur sur tout le territoire (marché national!) qui se servirait sur chaque réservation (45 000 € au lieu de 20 000 € auparavant).

Le parc immobilier passerait en Loire-Atlantique de 80 actuellement à une petite vingtaine.

FO considère que le logement est une priorité pour les agents. Nous faisons remonter ces informations auprès de nos représentants nationaux et nous reviendrons sur ce sujet au prochain CDAS.

RESTAURATION À LOTZ-COSSE

Un projet est en gestation pour déménager nos collègues informaticiens dépendant désormais de la DISI (et non plus de la DRFiP44) vers le quartier de l'Eraudière où se situe le "siège" de cette direction informatique.

Ne resteraient alors à Lotz Cossé que Liaison-Rém, le centre des Pensions, Nantes Amendes et les Domaines.

Qui de la restauration ? Apparemment le prestataire ne souhaite pas rester pour la centaine d'agents (à la louche!) qui resteraient sur ce site.

Le sujet a été évoqué avec la délégation des services sociaux. A suivre donc !



PRÊT NOUVEAU : OUI ...MAIS !

Nous l'avions déjà évoqué dans nos parutions, une nouvelle prestation voyait le jour pour faciliter l'installation de nos collègues.

Le Prêt pour faciliter l'installation (PFI) est remplacé par le PEL ('Prêt pour l'équipement du logement), prêt recentré sur l'équipement du logement. Il couvre l'achat de mobilier et d'électroménager en intégrant les dépenses de gros électroménager autrefois comprises dans le prêt pour l'amélioration de l'habitat. Ouvert à tous les agents dès lors qu'ils répondent aux conditions de ressources. avec effet au 1er septembre 2013.

Autre bonne nouvelle, l'extension des prêts gérés par l'ALPAF aux retraités. Seuls le prêt pour l'amélioration de l'habitat, le prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées, le prêt pour le logement d'un enfant étudiant et le prêt sinistre étaient ouverts à cette population. Le prêt pour l'équipement du logement, le prêt immobilier complémentaire et l'aide à la propriété seront ouverts dorénavant aux retraités. C'était une demande forte de FO.

Malheureusement les bonnes nouvelles s'accompagnent souvent de moins bonnes. Au dernières nouvelles, l'aide à l'installation serait supprimée... hé oui, une aide, on ne la rembourse pas ...un prêt si ! Décidément il n'est pas fait de cadeaux aux jeunes générations !

